

Samir AMIN

LES REGIONALISATIONS

Au service de quels intérêts ?

1. La « régionalisation » est l'une des tartes à la crème des discours du jour, présentée comme « sans alternative » (commandée par la mondialisation incontournable elle-même produit du développement et de la révolution technologique), de surcroît « positive ».

En fait la régionalisation est un concept ambigu dont le statut ne peut être précisé que si on la replace dans la perspective des objectifs stratégiques des pays concernés (en tant qu'Etats, nations, sociétés de classes) et des défis que ces acteurs (les Etats, les classes dirigeantes, les classes populaires dominées) estiment ne pouvoir relever que par leur action collective, « au-delà des frontières nationales ».

2. La régionalisation peut être parfaitement conçue comme un élément de renforcement (« building bloc ») de la construction de la mondialisation réellement existante, c'est-à-dire capitaliste et impérialiste (deux caractères indissociables).

Dans ce sens ce type de régionalisation n'est pas nouveau dans l'histoire du capitalisme : les Empires coloniaux (notamment britannique et français), la doctrine Monroe constituent de beaux exemples de régionalisation au service des intérêts du capital dominant des centres impérialistes.

La poursuite d'objectifs similaires, attelant des régions du Sud aux puissances impérialistes du Nord, définissant des rapports inégaux de domination/subalternisation des partenaires, caractérise un grand nombre de système de régionalisation en place, ou promus par la triade impérialiste. Exemples :

- (i) La Nafta (Etats-Unis, Canada, Mexique) et le projet de zone de libre échange des Amériques (même si celui-ci est en panne).
- (ii) Les accords de Lomé, puis de Cotonou et les projets de « partenariat » entre l'Union Européenne et les ACP.
- (iii) Différents projets concernant le monde arabe : le projet de Barcelone Euro-Med (en panne), la tentative de le réanimer dans l'Association Europe-Méditerranée, le projet du « Grand Moyen Orient » mis en œuvre par les Etats Unis (et Israël).
- (iv) L'Union Européenne qu'on peut voir comme le versant européen du projet atlantiste dominé par les Etats-Unis.

3. Cela étant il y a eu également une grande tentative de régionalisation mise en œuvre par les pays d'Asie et d'Afrique dans la perspective de leur renforcement dans leurs rapports avec le Nord. Il s'agit du Mouvement des Non Alignés, issu de Bandoung.

Sa dimension principale était politique : refuser l'hégémonisme politico-militaire des Etats Unis et de leurs alliés subalternes (l'Europe de l'OTAN, le Japon). Succès importants sur ce plan de 1955 à 1980/1990.

Au plan économique le Mouvement des Non Alignés a constitué le fer de lance de groupes des 77 à l'ONU (ralliant – mollement à l'époque – l'Amérique latine), imposant des concessions de la part des impérialistes. Décennies glorieuses de la CNUCED etc. Chant du cygne : le projet de Nouvel Ordre

Economique International (1974) enterré à Cancun (1981) par Reagan et l'Europe (pour lui substituer la « mondialisation » libérale et les ajustements structurels unilatéraux imposés au Sud).

4. Le statut des autres ensembles régionalisés construits dans l'après guerre (et toujours en place) est discutable, pour le moins qu'on puisse dire :

(i) La Ligue des Etats arabes (créée en 1945) : origine douteuse, en fait initiative britannique pour asseoir son pouvoir de domination (à l'époque) au Moyen orient.

Faire face par ce moyen au danger potentiel d'un pan arabisme unitaire (et potentiellement populaire) au moins dans les pays du Croissant fertile (Syrie, Liban, Palestine, Irak). En lui substituant une institutionnalisation de la « coopération » entre Etats (classes dirigeantes).

- Bilan politique de la Ligue : pauvre
 - Echecs répétés dans la construction d'un front commun face à Israël.
 - Echecs répétés face aux conflits entre les Etats arabes concernés
- Bilan économique : néant

La substitution (partielle, inavouée) de sous régionalisations arabes n'a pas donné davantage de résultats positifs.

 - Le Grand Maghreb : n'a pas évité le conflit Algérie-Maroc (Sahara occidental)
 - Le conseil des Etats du golfe : association des classes dirigeantes archaïques de la région, parfaitement alignée sur la stratégie hégémoniste des Etats Unis.

(ii) L'OUA, devenue Union Africaine, créée en 1963.

- Bilan politique

Côté positif : a contraint les Etats de l'Afrique à renoncer à la remise en question des frontières héritées de la colonisation, renforçant la possibilité des Etats de transgresser les « ethnicités ». Transgression aujourd'hui menacée par la crise, la perte de légitimité des classes dirigeantes trans-ethniques issues de la dominante populaire unitaire des mouvements de libération nationaux et le repli de ces classes sur « l'ethnicité » (ou « la religion ») pour refonder leur légitimité.

Côté négatif : en mettant un terme au conflit version radicale relative de la libération (groupe de Casablanca 1960-1963)/version néo-coloniale (groupe de Monrovia 1960-1963), l'OUA a affaibli la portée radicalisante du Mouvement des Non Alignés.
- Bilan économique : nul

Les « sous ensembles » relativement intégrés ne l'ont été que grâce et sous la houlette de puissances extérieures :

 - La France : Unions Economiques et Monétaires de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique Centrale (toujours en place)
 - L'Afrique du Sud de l'apartheid et post apartheid : Unions Monétaires et Douanières.

(iii) En Asie la régionalisation n'a jamais été que « sous régionale », compte tenu du poids des deux géants (Chine, Inde).

L'ASEAN a été mise en place comme une alliance politico-militaire contre la Chine et le Vietnam.
En voie de transformation ?

(iv) L'Union des Etats Américains (UEA) n'a guère été – avec la doctrine Monroe acceptée – que le Ministère des colonies de Washington. Actif contre Cuba.
En voie de transformation ?

5. Le statut de l'Union Européenne est tout également ambigu.

(i) Quels sont les objectifs réels des classes dirigeantes de la région (les oligarchies des oligopoles de l'Europe de l'Ouest) : construire un pôle capitaliste/impérialiste autonome par rapport aux Etats Unis ? Ou seulement établir un moins grand déséquilibre au sein de la triade impérialiste ?

(ii) Les formes institutionnelles mises en place permettent-elles des avancées éventuelles en direction d'une « autre Europe » (dite « sociale ») ou constituent-elles des obstacles infranchissables aux luttes qui se le proposeraient ? Autrement dit : « Europe réformable » ou « Europe à déconstruire » pour éventuellement la reconstruire autrement.

6. Examen approfondi nécessaire des discours (et des réalités qu'elles couvrent, ou cachent) « pan » (panafricanisme, pan arabisme, pan américaine latin, pan européenisme – il n'y a pas de pan asiatisme).

(i) Pan africanisme :

- Origines extérieures (Noirs d'Amérique) et « pan négritisme »
- Quel écho réel dans les peuples d'Afrique ?
- Un pan africanisme politique anti impérialiste est-il possible ?
- Le pan africanisme a-t-il été (est-il, sera-t-il) un obstacle à la formation de « nouvelles nations » africaines ? Celle-ci est-elle possible (dans les conditions du statut capitaliste périphérique particulières à l'Afrique) ? Souhaitable ?

(ii) Pan arabisme :

- L'aspiration des peuples à l'unité pan arabe : à mesurer et à préciser.

Les mythes du pan arabisme : négation des nations arabes anciennes précoloniales (Égypte, Maroc, Yémen). Projection du cas particulier du Croissant fertile (partagé effectivement artificiellement en 1919 par les puissances impérialistes) à l'ensemble « arabe ».

- Dimension politique positive potentielle : front anti impérialiste
- Les échecs répétés des forces politiques qui ont revendiqué le pan arabisme (Nassérisme, Baasisme, Qawmiyin et autres) : les régime en question ont toujours donné à leurs « intérêts » particuliers (asseoir leur pouvoir) la priorité par rapport à la construction unitaire prétendue être leur objectif.
- Le recul du pan arabisme face au pan islamisme
- L'idéologie en question : quels intérêts (de classes) se profilent derrière elle ? A-t-elle la vertu intéressante pour les classes dirigeantes de réduire l'intensité des conflits de classes internes ?

(iii) Pan américanisme latin

- Degré de réalité.
- Confrontation avec les revendications « ethniques » des Indiens et des Noirs du continent.
- Dimension politique anti impérialiste possible, mettant un terme à la doctrine Monroe ?

(iv) Pan européenisme

« L'Européanité » : ce qu'elle révèle et ce qu'elle cache.

7. De nouvelles perspectives de régionalisations anti impérialistes, potentiellement anti capitalistes, se dessinent-elles dans le Sud contemporain ?

a. Des initiatives nouvelles :

(i) Les nouvelles initiatives en Amérique latine : ALBA en premier lieu

- Amorce de prise de conscience que l'intégration régionale ne peut pas être fondée sur le « marché » (des projets de marchés communs).

Débat concernant le Mercosur : marché commun porteur d'accentuation des inégalités (Brésil/Argentine), portée anti impérialiste (marché commun autonomisé relativement vis-à-vis de l'ouverture mondialisée) relative à apprécier.

- Amorce de prise de conscience des dimensions politiques décisives pour donner un sens à la régionalisation proposée : alliance politique face aux agressions impérialistes éventuelles (défense de Cuba, bataille pour une Colombie indépendante, question des bases militaires US etc.). Défense commune en perspective ?

- Amorce de prise de conscience d'une autre stratégie économique de développement possible et souhaitable aux échelles des Etats et de la Région : complémentarités construites et infrastructures, planification, d'Etat et supra nationale requises, Banque du Sud ; Question majeure : qui des transnationales des pays concernés (Brésil en particulier) ?

(ii) Le groupe de Shanghai

Rapprochement politique des Etats concernés pour réduire le potentiel de l'hégémonisme des Etats Unis.

- b. A quelles conditions ces initiatives (et d'autres, d'inspiration analogue, ailleurs) peuvent-elles renforcer les capacités de développement associant démocratisation authentique et progrès social ?
 - perspective d'un nouveau « front du Sud » possible ? Bandoung 2 des peuples ou des peuples et des Etats ? Analyse des obstacles.
 - Rôle et place des nouvelles transnationales du Sud : instruments de la mondialisation capitaliste/impérialiste ? ou possibilités nouvelles de renforcer l'autonomie des Suds ?

ANNEXE 1 AFRIQUE

En Afrique, la régionalisation en trompe l'œil

Il y a en Afrique une profusion d'institutions de coopération (voire d'intégration) régionale.

1. Il y a d'abord l'Organisation de l'Unité Africaine (créée en 1963) devenue Union Africaine dont la vocation est surtout politique et dont les fonctions principales ont été d'une part de soutenir les luttes de libération dans les colonies portugaises, au Zimbabwe, en Namibie et en Afrique du Sud, et d'autre part de contenir et d'arbitrer les conflits intra Etatiques. L'OUA constituait dans cet esprit un substitut affadi du panafricanisme.

Pendant les « décennies du développement » (les années 1960 et 1970) les tâches de l'OUA ont été rendues relativement aisées du fait que les Etats qui la constituaient bénéficiaient d'une certaine légitimité auprès de leurs peuples. Les réalisations – effectives – des formes de développement que permettait la base nationale – populiste – transethnique héritée des mouvements de libération devenus partis de pouvoir justifiaient cette légitimité. Celle-ci était fondée entre autre et peut être principalement par l'augmentation continue du nombre des bénéficiaires du développement en question qui constituaient la base sociale du pouvoir. Cette base sociale était constituée par un noyau de « classes moyennes » dont l'élargissement était assuré (par les progrès de l'éducation) autour duquel s'était constituée une nébuleuse de clientèles actives dans les classes populaires.

La conjoncture politique est aujourd'hui tragiquement différente. L'érosion des modèles de développement populistes et le diktat de la mondialisation libérale ont brutalement délégitimisé la majorité des Etats africains, sans que les formes de la démocratie de façade qui ont pris le relais des pouvoirs nationalistes populistes autocratiques ne parviennent à restaurer la légitimité de gouvernements devenus incapables d'offrir à leurs peuples quoi que ce soit d'acceptable en matière de progrès social. L'Afrique est alors entrée dans une phase d'involution caractérisée par ce qu'on appelle – mal - les « guerres tribales internes ». Car il ne s'agit pas là de conflits ayant leur origine véritable dans l'hostilité des ethnies les unes vis à vis des autres ; mais de conflits fabriqués par des seigneurs de la guerre cherchant à faire main basse sur les ressources des pays (pétrole, diamant),

mobilisant l'ethnicité à cet effet. Les pouvoirs locaux ayant perdu leur légitimité sont incapables de faire face à l'explosion de ces ambitions criminelles. L'OUA – ou même l'ONU – appelée à la rescousse s'avère dans ces conditions tout également impotente comme en témoigne les résultats misérables des interventions de l'ECOMOG au Libéria et en Sierra Leone. Dans ces circonstances l'idée même de régionalisation n'a plus de sens.

Le volet économique des fonctions de l'OUA se réduisait en fait à la participation active de l'Afrique, (au sein du Mouvement des Non Alignés et du groupe des 77 à l'ONU), à la constitution d'un « front commun » présentant les revendications du Sud face au Nord dans l'ordre économique international.

Dans ces conditions l'OUA n'a pas joué de rôle actif dans la construction – fut-ce l'amorce de celle-ci – d'une coopération / intégration régionale (panafricaine) sous régionale. Les institutions nombreuses mises en place dans cette perspective sont demeurées peu actives pour le moins qu'on puisse dire.

2. Il existe également de nombreuses institutions de coopération sous régionale dont les principales sont la CEDEAO (ECOWAS) en Afrique de l'Ouest, la SADC (faisant suite à la SADCC) et la COMESA (prenant le relais de la PTA) en Afrique de l'Est et Australe, la CEAO-UMOA et l'UDEAC pour les pays de la zone franc, la SACU et la CMA pour ceux de la zone rand, les succursales de grandes institutions mondiales (comme la BAD, quasi succursale de la Banque Mondiale) et d'autres institutions mineures (type Mano River Union, Communauté des Grands Lacs, Comité Inter Etats pour Sahel etc.)

On observera à cet égard que les institutions d'apparence régionale les plus solides sont celles qui sont liées soit à la France soit à l'Afrique du Sud (avant et après l'apartheid).

La France avait pris le soin, au lendemain de l'indépendance de ses colonies africaines, de négocier leur maintien dans la zone franc dans des formes rigides qui excluaient pratiquement toute marge d'autonomie en matière de gestion monétaire et plaçaient les instituts d'émission régionaux (faussement qualifiés de banques centrales – qu'ils ne sont pas) sous la tutelle du Trésor français et de la Banque de France. Ce système a survécu jusqu'à ce jour, en dépit des vicissitudes qu'il a connu (sortie puis retour de certains de ses membres) et a même gagné quelques nouveaux membres. Un système de ce genre ne mérite pas d'être considéré comme porteur d'une forme de véritable coopération régionale ; il ne s'agit que d'un vestige colonial. Vestige désormais menacé de disparition sous l'effet triple de la substitution de l'Euro au franc, de la mondialisation libérale et des involutions africaines. Mais si le système venait à éclater, rien n'est prévu pour en préparer une relève efficace, ni aux niveaux des pays concernés ni à celui des régions qu'ils constituent. Des projets de réformes allant dans le sens avaient été avancés dans les années 1960-1970, fondées sur l'assouplissement du rapport des monnaies locales au franc, la substitution progressive d'un panier de devises définies pour leur gestion (un panier qui aurait facilité une association acceptable et efficace à la zone euro), l'élargissement des zones monétaires concernées en y intégrant des pays anglophones. La France les avait tous rejetés sans discussion, laissant comprendre que son souci principal était alors de conserver le contrôle exclusif de ses Etats clients. Le Nigeria, dont les ressources et le potentiel dépassent de loin celui des pays africains de la zone franc, a tenté dans les instances africaines de faire entendre sa voix sur ces sujets, d'une manière soutenue et constante, en dépit de l'instabilité politique qui le caractérise. La France a rejeté catégoriquement toutes ces avances, soutenant par contre les forces centrifuges qui s'emploient à tenter de faire éclater ce pays.

En Afrique australe les conventions qui organisent les unions douanière et monétaire entre l'Afrique du Sud d'une part, le Lesotho et le Swaziland d'autre part ne méritent pas davantage d'être classées sous la rubrique « coopération régionale » tant le déséquilibre est flagrant entre le partenaire dominant et les pays en question qu'il a toujours dominés. La SADCC qui avait été créé au temps de l'apartheid pour permettre aux pays de l'Afrique australe de se libérer de leur dépendance envers Pretoria, et avait effectivement contribué à doter ces pays d'une infrastructure de transports évitant les ports sud

africains, s'est elle même transformée, au lendemain de la libération de l'Afrique du Sud, en une organisation nouvelle de coopération (la SADC) qui compte désormais ce pays parmi ses membres. Mais la nouvelle Afrique du Sud entend poursuivre la même politique que l'ancienne envers les pays de la région qu'elle domine par son avance industrielle. Les partenaires accepteront –ils indéfiniment ce rapport inégal ? On peut en douter.

3. Le bilan du fonctionnement des organisations sous régionales de coopération/intégration africaines est maigre. Les échanges commerciaux sont demeurés négligeables et les flux de capitaux intra régionaux inexistant. C'était plus que prévisible . Tant que les économies des pays membres demeurent fondées presque exclusivement sur des exportations de produits primaires, ils ne peuvent avoir rien à échanger entre eux. L'ouverture douanière et la création de marchés communs n'ont pas le pouvoir par eux mêmes d'intégrer des économies de ce type. Ces mesures n'ont guère pour effet que de permettre aux frontières des échanges légaux de produits d'origine étrangère se substituant à la contrebande. L'adhésion ultérieure des Etats africains aux principes du libre échange formulés par la nouvelle OMC qui a pris le relais du GATT ne peut qu'aggraver encore les effets décevants de « l'ouverture commerciale ». Un projet de coopération/intégration n'a de sens que si les pays membres s'engagent collectivement dans des politiques actives d'industrialisation, nécessairement impulsées par les Etats.

L'OUA a tenté de proposer aux Etats africains des « plans » de développement impliquant leur intégration sous régionale, voire régionale. Le Plan de Lagos (1980), comme le traité d'Abuja (1991) en constituent de bons exemples. Sur le plan strictement « technique » ces exercices sont loin d'être dénués d'intérêt, voire de force et les propositions avancées sont loin d'être absurdes, tant en ce qui concerne les branches et les secteurs d'activités nouvelles dont la création est suggérée, que dans les conceptions qui président à leur articulation macro économique et à la répartition des spécialisations entre les Etats. Le danger qu'ils représentaient a bel et bien été ressenti par la Banque Mondiale : le fameux rapport Berg (1981), produit en réponse immédiate au Plan de Lagos, et devenu depuis la Bible de la Banque Mondiale, des institutions internationales de coopération et des Etats, ne propose en contrepoint rien d'autre que de poursuivre en Afrique les spécialisations fondées sur les avantages « naturels » et de rester donc dans les limites de la vieille spécialisation agro-minière..

Les faiblesses des propositions de l'OUA tiennent au fait que leur mise en œuvre suppose une impulsion active par les Etats. Or les classes dirigeantes rentières constituées dans le cadre de la formation des Etats africains en question n'ont ni les moyens ni probablement la volonté même de s'engager dans une voie autre que celle de la spécialisation agro-minière dont elles tirent leurs revenus. La « régionalisation » dans ces conditions n'est pas à l'ordre du jour de leurs préoccupations réelles, ni de celles des forces dominantes dans le système mondial. Elle n'est qu'un trompe l'œil.

L'association Union Européenne/ ACP

Si, à l'échelle du système mondial, l'association CEE-ACP n'occupe qu'une position mineure, son importance pour ce qui est de l'analyse de la place de l'Afrique dans le système mondial impose d'en analyser les aspects particuliers.

1. A l'origine l'objectif des accords de Lomé n'était pas de mettre les relations extérieures au service de transformations économiques, politiques et culturelles positives pour les peuples africains, mais de renforcer la position de l'Europe dans le système mondial, tant au plan économique que géopolitique. Autrement dit, la dimension développementaliste était secondaire, moins importante que la dimension politique. Il s'agissait avant tout de soutenir les Etats dits « modérés » et de renforcer les tendances allant dans ce sens ailleurs, autrement dit d'affaiblir les aspirations populistes tentées de mobiliser à leur bénéfice la concurrence géopolitique des deux superpuissances engagées dans la guerre froide.

Dans la nouvelle perspective libérale la réorganisation des rapports euro-africains s'inscrit dans le cadre tracé par l'OMC, consolidant ainsi les monopoles que les centres détiennent dans des domaines décisifs dont le contrôle de l'accès aux ressources naturelles, la génération des nouvelles technologies et l'organisation du système monétaire et financier. Dans cet esprit les régionalisations tirent leur rationalité de leur capacité de constituer des espaces de déploiement optimal des activités des oligopoles transnationaux.

Les résistances à cette conception devraient pouvoir se développer en Afrique pour les raisons suivantes : i) les régions et les pays peu intéressants dans cette optique sont exclus de facto des bénéfices potentiels de la régionalisation, (ii) la polarisation croissante et l'exclusion entraîneront des mouvements migratoires d'autant plus difficiles à gérer que le néo-libéralisme ignore dans son schéma la libre circulation des travailleurs, (iii) le schéma intègre implicitement des alliances militaires qui vulnérabilisent les pays du sud récalcitrants.

Conçue comme elle l'est la régionalisation des rapports euro-africains serait parfaitement compatible avec la gestion des conflits internes produits dans l'Afrique marginalisée par la désintégration sociale.

Durant les décennies 1960 et 1970 derrière les conventions d'association entre la CEE et les pays africains on pouvait lire en pointillé le souci de l'Europe d'assurer son ravitaillement en produits agricoles tropicaux et en produits miniers et pétroliers. Le fondamentalisme néo-libéral ignore délibérément des objectifs de cette nature, puisque le marché doit par lui même régler ce type de problèmes et que le développement n'est rien d'autre que la résultante de l'action de l'entreprise privée. En fait cependant les Etats continuent à se préoccuper de tous ces problèmes que les manuels d'économie ignorent. Le hiatus qui sépare alors la rhétorique néo-libérale de la réalité des actions est à l'origine d'une confusion du discours, émiétté, informe, contradictoire à un degré extrême.

Aligné désormais sur la rhétorique simple de la Banque Mondiale, du FMI et de l'OMC, l'Europe a souscrit sans réserve à l'ordonnance médicale universelle des programmes d'ajustement structurel. Les pouvoirs locaux ont parfois tenté de résister à ces programmes qui, en mettant un terme à l'expansion de leur base sociale (voire en imposant brutalement son rétrécissement), leur faisaient perdre toute légitimité. Le poids de la dette extérieure et la corruption dans la gestion publique devaient se charger de réduire à néant leur marge de manœuvre, les privant par là même de la possibilité de procéder à un auto-ajustement et les contraignant à se soumettre aux injonctions quotidiennes des institutions internationales chargées de gérer directement leur crise.

2. Le bilan de cette association n'est pas brillant. L'écart entre le produit par tête de l'Afrique subsaharienne et celui des autres pays en voie de développement n'a dès lors fait que se creuser : il est actuellement de l'ordre de 1 à 6. S'y ajoute le retournement de la balance des flux financiers, les transferts de capitaux de l'Afrique vers l'extérieur (le Nord, particulièrement européen) l'emportant désormais sur les flux inverses publics et privés. De surcroît l'évolution de la répartition du revenu qui a accompagné la mise en œuvre des stratégies en question s'est soldée par l'aggravation de l'inégalité qui, à son tour, engendre des gaspillages dans l'investissement (la priorité de fait étant donnée aux investissements coûteux destinés à satisfaire la demande des classes privilégiées).

La responsabilité de l'Europe dans cet échec est indiscutable : les accords d'association ont, par leur intervention privilégiée en faveur des productions primaires (à travers les mécanismes du Stabex et du Sysmin), encouragé l'Afrique à rester dans ce type de division internationale du travail en voie de dépassement ailleurs comme l'illustrent les succès des nouveaux pays industriels dont les exportations de produits manufacturés ont été motrices.

La marginalisation de l'Afrique dans l'investissement international complète l'image de l'échec : bien que l'Union Européenne fournisse la moitié des ressources financières externes des ACP, le maintien de cette proportion n'a été possible que grâce à l'augmentation continue des flux d'aide publique, tandis que l'ouverture des économies se soldait par des désinvestissements des capitaux privés.

Enfin l'Union Européenne ne paraît pas avoir défini une politique de l'environnement qui tienne compte des dégradations de celui-ci en Afrique.

Sans doute derrière les accords de Lomé se profilaient des « intérêts particuliers », hérités de l'histoire coloniale, en voie de perte de vitesse graduelle. Mais c'était également le produit de la conjoncture dite de « la guerre froide ». L'URSS et la Chine à l'époque soutenaient activement le non alignement, auquel ont finalement souscrit tous les Etats africains, même les plus modérés (et pro-occidentaux, voire anti soviétiques). L'Europe était tenue de respecter – au moins en termes formels – l'indépendance des Etats ACP et d'accepter le principe d'un soutien (financier) à des stratégies décidées librement par leurs partenaires. Aucune conditionnalité du style privatisation obligatoire ou suppression du contrôle des changes n'était concevable à l'époque. En renonçant à ce principe pour inscrire désormais les rapports euro-africains dans le cadre de la mondialisation libérale dite « sans alternative », l'Union Européenne a fait un grand pas en arrière. L'Union Européenne a substitué un nouveau discours à celui qu'elle abandonnait. Elle prétend en effet souhaiter renforcer sa coopération économique avec les ACP par un « dialogue politique » et a choisi, dans cette perspective, le thème de la démocratisation. Si sympathique que soit le principe de cette option, celle-ci court le risque de s'enliser dans la rhétorique et la manipulation si le débat n'ose pas aborder avec force les questions relatives au contenu et aux conditions sociales de la démocratie en question comme celles relatives aux exigences de politique économique qu'elle implique.

Mondialisation et régionalisation : le projet européen de « partenariat », l'OMC et l'avenir des sociétés paysannes africaines

Nous renvoyons, pour complément d'informations et d'analyses, à l'ouvrage collectif de Samir Amin, Maktar Diouf, Bernard Founou, Hein Marais, Abdourhamane Ndiaye et Langa Zita , *Afrique, exclusion programmée ou renaissance ?*; Maisonneuve et Larose 2005.

Les questions essentielles qui y sont abordées, et qui interpellent directement celles qui concernent les formes de régionalisation/mondialisation en place (et pour lesquelles nous ne donnerons ici qu'un rappel des conclusions) sont les suivantes :

1. Les projets de « partenariat » euro-africain

Dans les négociation en cours entre l'UE et les ACP , conduites dans le cadre de la convention de Cotonou, les ACP ont rédigé les *directives* tandis que la Commission européenne a rédigé le *mandat* . Selon un document rédigé par the *European Research Office* à la demande du *Cotonou Monitoring Group*, les points de vue sont assez divergents, mais les différences ne portent pas sur les problèmes de fond. Les négociations portent en effet sur les modalités de mise en place des zones de libre échange avec l'Europe à partir de 2008 ; ce qui suppose un processus d'intégration économique intra-africaine accéléré. En contrepoint nous dirons que ni les règles préconisées par l'OMC ni les accords de Cotonou sont sacrés.

La résistance à ces projets (dits APER) qui s'inscrivent dans la continuité des rapports coloniaux Europe/Afrique, s'exprime avec une force et une autorité grandissantes au sein des

Forums sociaux africains et de l'Assemblée de leurs mouvements. Cette résistance trouve sa résonance auprès de certains gouvernements, notamment celui du Nigeria.

2. L'avenir des sociétés paysannes africaines

L'accentuation de la pénétration du capitalisme mondial et local dans l'agriculture est une caractéristique majeure de notre époque. Dans les conditions de l'Afrique cette pression grandissante s'est donné l'objectif de déposséder la majorité des paysans du continent qui bénéficient encore, dans des conditions dramatiques, de l'accès au sol. Le modèle de « privatisation du sol » proposé, voire imposé, s'assigne cet objectif, au bénéfice des transnationales de l'agri business (Monsanto et autres) et des nouveaux agriculteurs capitalistes locaux. La « coopération » internationale soutient toutes les initiatives qui vont dans ce sens, combat celles à travers lesquelles s'exprime la résistance des paysans majoritaires.

Nous renvoyons ici aux documents intitulés « les réformes des régimes fonciers en Afrique et en Asie » (site web FMA-CARACAS du FTM, en français et en anglais, numérotés 4 et 5).

Cette offensive est développée en parallèle avec celle de l'OMC sur le thème de la mondialisation de l'agriculture (double ouverture prétendue des marchés du Nord et du Sud au commerce des produits agricoles et alimentaires). La question des subventions à l'agriculture constitue l'axe central du conflit, qui oppose ici les Etats du Nord (Etats Unis et Europe, parfaitement alignés contre le Sud en dépit des conflits – mineurs – qui les opposent) à ceux du Sud. Un conflit qui a conduit l'OMC à l'impasse à Doha. La flambée des prix alimentaires révèle l'ampleur du drame structurel sous jacent.

Nous renvoyons ici aux documents préparés par Jacques Berthelot et placé sur notre site web (numérotés 6 et 7 en français et en anglais).

3. Les pressions migratoires

L'accentuation de ces pressions est la conséquence directe de l'accélération de la désintégration des sociétés paysannes (point 2 précédant). Les projets « euro-africains » se contentent ici, comme les projets « euro-méditerranéens », de proposer des politiques de répression coordonnées et complémentaires des « partenaires » du Sud et du Nord.

4. La question de la dette extérieure

En dépit de la profusion des textes écrits sur la question, en particulier par les militants des mouvements s'assignant l'objectif de son annulation, quelques uns des aspects majeurs de la question restent insuffisamment étudiés ou présentés à l'opinion (compléments dans l'ouvrage cité pp 44-47). Ceux-ci concernent :

(i) La dette comme forme de pillage primitif organisé au bénéfice de l'oligarchie financière mondialisée. La dette est un « investissement sans risque », celui-ci étant transféré du capitaliste/entrepreneur encensé par l'idéologie du système, aux Etats.

(ii) Les exigences d'un audit des dettes permettant d'identifier les responsables de la corruption (au Nord comme au Sud).

(iii) Les exigences d'initiatives législatives en matière de droit international de la dette, les législations en cours étant presque inexistantes.

(iv) La prise en compte du retournement de la situation qui a permis aux pays émergents de passer de pays endettés à des position de créanciers (entre autre vis-à-vis des Etats Unis)

(v) De ce fait le recentrement des débats concernant la dette autour des pays les plus pauvres.

Nous renvoyons ici aux critiques de l'initiative dite des « Pays Pauvres Très Endettés » (PPTE), formulée par la Banque Mondiale et le FMI, imposée par l'Union Européenne à ses partenaires africains, recolonisés par ce moyen (voir livre cité, pp 50-53).

5. La question des ressources naturelles majeures

Les Etats du capitalisme central ont toujours poursuivi l'objectif de conquérir leur accès prioritaire aux ressources majeures du globe, entre autre aujourd'hui le pétrole et l'uranium. Et de l'interdire à leurs concurrents éventuels (aujourd'hui la Chine en particulier). Cette préoccupation centrale gouverne largement les projets de « coopération » entre l'Europe et l'Afrique. On sait par exemple que le Niger est inondé « d'aides », destinées principalement à la corruption de son pouvoir politique (et non parce qu'il est le pays le plus pauvre du continent !) et à éviter que ne s'installe à Niamey un pouvoir nationaliste susceptible de nationaliser les mines d'uranium (contrôlées par le commissariat français à l'énergie atomique) dans une région située entre l'Algérie, la Lybie et le Nigeria.

Bien entendu la dimension écologique de l'exploitation de ces ressources (en particulier le bois et l'eau) ne sont, dans les projets de coopération Europe-Afrique, que l'objet de rhétorique.

6. La coopération Afrique du Sud- Afrique australe

Hein Marais (ouvrage cité, pp 177-251) démontre que les objectifs de l'Afrique du Sud post apartheid sont, dans ce domaine, de poursuivre les politiques de l'Etat sud africain de l'apartheid (« reinforcing the mould »).

7. L'emballage rhétorique des discours de la coopération euro-africaine

On connaît les litanies – démocratie, bonne gouvernance, réduction de la pauvreté - et les pratiques de « deux poids deux mesures ». Makhtar Diouf (ouvrage cité, pp 10-70) propose de les lire comme des moyens de gestion des conflits (et non de co-développement) produits par « l'exclusion programmée » de l'Afrique du concert des nations.

Le NEPAD (ouvrage cité, pp 77-109) n'a guère produit en contrepoint, à son tour, qu'un autre discours rhétorique.

ANNEXE 2 MONDE ARABE

Le monde arabe figé dans son impuissance

Dans le monde arabe le sentiment populaire d'appartenance à une même communauté culturelle sinon à une même « nation » au sens strict du terme est une réalité qui, au cours des dernières décennies, est devenue forte. On aurait alors pu espérer qu'il se soit imposé par là même comme le fondement d'une coopération sérieuse entre les Etats arabes, voire même qu'il ait contraint ceux-ci à s'engager sur la voie de la construction d'une unité politique d'un modèle quelconque (confédéral, fédéral, unitaire). Il n'en est rien ; et dans les faits la coopération/intégration est aussi peu avancée dans le monde arabe qu'elle ne l'est en Afrique subsaharienne, en partie pour les mêmes raisons et en dépit de l'atout que représente l'unité linguistique arabe.

La Ligue arabe, de son vrai nom Ligue des Etats Arabes a été conçue sur le modèle de l'ONU comme une organisation inter étatique dont les membres conservent leur entière souveraineté, sans y renoncer, fut-ce partiellement, au bénéfice de pouvoirs supranationaux. Dans ce sens la Ligue est semblable à l'OUA et à l'organisation des Etats Américains, non à l'Union Européenne.

La création de la Ligue doit-être elle également vue comme un substitut affadi du panarabisme. Au cours de son histoire la Ligue a créé une série d'organisations arabes spécialisées inter-étatiques calquée sur le modèle de la famille des Nations Unies, dont le bilan des actions demeure modeste : beaucoup d'études, de rapports et de projets dont un certain nombre de qualité, mais peu de réalisations concrètes.

Les efforts d'intégration dans la région ont donc emprunté d'autres voies. Il s'est agit dans un premier temps qui a été le moment du panarabisme triomphant du milieu des années 1950, marquée par le déclenchement de la guerre de libération en Algérie, jusqu'à la défaite de la troisième guerre israélo-arabe en 1967 de tentatives de réaliser cette unité – fut-elle partielle au départ – par la mobilisation de moyens politiques puissants, dont l'unité Egypte-Syrie fusionnées dans la République Arabe Unie (1957-1961) a constitué le moment fort. L'échec de cette forme d'unification arabe a certainement sonné le glas de cette stratégie nasséro-baathiste, laissant la place libre à l'exacerbation des animosités, voire des conflits, entre les gouvernements des voisins immédiats (Algérie – Maroc, Syrie-Irak, Arabie séoudite-Yémen, Irak-Koweït).

Simultanément, à partir de 1973, la manne pétrolière a paru un moment prendre le relais de la volonté politique radicale du populisme pan-arabe. Cette manne s'est en effet accompagnée d'un immense mouvement de migrations internes allant des pays pauvres (Tunisie, Egypte, Soudan, Palestine, Liban, Syrie, Yémen) vers les pétroliers riches (Libye, pays du Golfe). Mais, se sentant menacée par cette « invasion » les pays du Golfe ont réagi comme on le sait en substituant progressivement une main d'œuvre asiatique immigrée en provenance du Pakistan, de l'Inde, des Philippines. La manne pétrolière a par ailleurs financé des transferts publics considérables. Mais ceux-ci, loin d'être conçus comme la condition de projets intégrateurs ont été dans l'ensemble gaspillés dans la consommation privée des classes dirigeantes et la consommation publique des Etats subventionnés. C'était tout à fait prévisible : les pouvoirs ultra conservateurs des pays du Golfe agissent comme des courroies de

transmission des exigences de la mondialisation libérale et de l'hégémonisme des Etats Unis qu'ils n'ont jamais conçu remettre en question. Au contraire avec l'installation militaire américaine permanente dans la région après la guerre du Golfe de 1990-1991 puis l'invasion de l'Irak en 2003, les régimes en question sont devenus des quasi protectorats des Etats Unis. Le soutien financier parallèle aux courants dominants de l'Islam politique complète l'image négative des effets de la « manne pétrolière », puisque l'Islam politique refuse de s'intéresser à l'unité arabe pour lui substituer l'appel à « l'Umma musulmane ». On fait en arabe à propos de cette manne un jeu de mots intraduisible en disant que la manne (al fawra) a pris la place de la révolution (al thawra). Enfin la manne pétrolière a pu financer ici ou là certains investissements privés. Mais ici encore ceux-ci se sont parfaitement inscrits dans le cadre de politiques de renforcement de bourgeoisies compradore parasites, qui elles aussi ne conçoivent pas d'avenir hors de la mondialisation libérale.

Dans ces conditions la régionalisation/intégration dans le monde arabe n'a pu faire aucun progrès digne de ce nom au cours des trois dernières décennies.

Comme l'Afrique subsaharienne le monde arabe n'occupe dans le système mondial que des positions subalternes. L'importance de ses exportations pétrolières ne saurait en effet constituer un substitut réel à une industrialisation efficace, capable de satisfaire les besoins internes et d'intervenir sur le façonnement des marchés mondiaux. Il y a quelques « marginalisés riches » dans le monde arabe (les pays du Golfe) comme en Afrique subsaharienne (le Gabon) comme il y a beaucoup de « marginalisés pauvres ». Les uns et les autres n'ont pas les moyens de s'imposer en acteurs actifs participant au façonnement du système mondial. Ils restent des acteurs passifs contraints de s'y ajuster unilatéralement, quand bien même la fourniture du pétrole par la région serait-elle vitale pour les consommateurs occidentaux.

Le monde arabe traverse donc une phase de son histoire caractérisée par l'absence de projets qui lui soient propres. On ne doit donc pas être étonné que ce sont les autres qui ont l'initiative des « propositions » qu'ils imposent à leurs partenaires arabes.

C'est ainsi que les Etats Unis, qui considèrent le Moyen orient comme une région prioritaire relevant de leur autorité exclusive (les Européens étant seulement invités à soutenir leur présence dans la région) depuis que la défunte Union soviétique en a été écartée, ont, avec leurs deux alliés israélien et turc (et le soutien inconditionnel des régimes du Golfe), concocté le projet d'un « marché commun du Moyen Orient ». Ce projet non seulement légitimise les pratiques expansionnistes d'Israël en Palestine occupée réduite au statut de Bantoustan, mais encore offre à l'Etat sioniste l'avantage de la fonction d'intermédiaire financier et technologique obligé entre les transnationales et les pays de la région. On ne peut ici parler de « régionalisation » que dans le sens d'un projet Nord-Sud (Etats Unis, Israël, région du Moyen Orient) opérant dans le cadre et au bénéfice de la mondialisation libérale et de l'hégémonisme américain.

L'Europe de son côté a fait des propositions qualifiées de « partenariat euro-méditerranéen » qui s'inscrivent dans la même logique (cf. Le partenariat euro-méditerranéen). Quand bien même ce projet aurait-il déjà fait faillite il reste qu'il a apporté sa contribution à approfondir la cassure Maghreb/Mashrek. Les pays du Maghreb sont en effet, à travers les accords de leur association avec l'Union Européenne, davantage intégrés dans le système productif européen (auquel ils fournissent des produits de sous traitance mal rémunérés) que ceux du Mashrek.

Le « partage du fardeau » (le « sharing » du jargon politique américain) se traduit ici par une division du travail qui confie aux Etats Unis le Moyen Orient et ses ressources pétrolières, aux Européens le Maghreb et ses émigrants (vers l'Europe).

Le partenariat euro-méditerranéen

Dans la période de l'après deuxième guerre mondiale, les relations entre l'Europe et le monde arabe se sont inscrites dans la logique dominante de la géopolitique et la géostratégie des Etats Unis. L'OTAN considérait en effet le monde arabe comme un adversaire, tandis que l'Union Soviétique soutenait ses tentatives de développement autonome. L'Europe, une fois retirée de la région, laissait les Etats Unis y opérer seuls, soutenus par leurs alliés fidèles, la Turquie, Israël et les régimes pétroliers du Golfe et garantir, par ces moyens, le ravitaillement pétrolier vital pour l'Europe.

La disparition de l'adversaire soviétique allait-elle ouvrir des perspectives nouvelles de coopération véritable entre l'Union Européenne et le monde arabe ? On aurait pu le croire un moment, lorsque l'Europe prenait l'initiative d'une proposition dite de partenariat « euro-méditerranéen » amorcée à Barcelone en 1995. Aujourd'hui, on ne peut que constater que ce processus n'est pas seulement « en panne », mais qu'il a fait faillite.

La raison en est que le projet lui-même avait été conçu sur la base d'un principe inacceptable. Le partenaire européen rassemble non pas seulement les Européens méditerranéens mais l'ensemble des pays de l'Union Européenne. Soit. Mais l'autre partenaire est curieux, constitué par l'ensemble des riverains de la côte Sud et Est de la Méditerranée. Or ces riverains se trouvent être pour une bonne part des pays arabes qui appartiennent eux aussi à un monde distinct : le monde arabe. Qu'on soit nationaliste arabe ou qu'on ne le soit pas, ce monde existe et on doit reconnaître de ce fait qu'il pourrait avoir une certaine sensibilité commune, un certain sens de l'intérêt commun et une vision commune de son insertion dans le monde contemporain. Séparer les pays arabes méditerranéens des pays arabes non méditerranéens est véritablement inacceptable. Ce dont on aurait besoin, c'est donc d'un accord euro-arabe, c'est-à-dire entre l'ensemble des pays européens et l'ensemble des pays arabes, qu'ils soient méditerranéens ou non. Le concept de Méditerranée n'a de sens que s'il s'agissait d'assembler l'ensemble des pays riverains autour de problèmes liés à la mer commune, dans le domaine de la pollution par exemple. Ce n'est pas sur cette base étroite qu'on peut penser l'avenir des relations entre l'Europe et ce morceau du Sud qui s'appelle le monde arabe.

Par ailleurs, l'époque de la Conférence de Barcelone (1995) est aussi celle de Madrid et d'Oslo, c'est-à-dire une époque où s'esquisse sous la houlette des Américains, un certain type de paix entre les Arabes et Israël. Les Européens ont ainsi mis en œuvre une stratégie complémentaire à celle des Etats Unis et d'Israël, visant à dicter le contenu de la paix. Une paix imaginée sur une base dont on aurait dû savoir d'avance qu'elle était inacceptable, parce qu'elle équivalait à la mise en place d'un bantoustan – il n'y a pas de meilleur terme - , dans les territoires occupés de Palestine.

C'est à ce moment et dans ce contexte géopolitique que le projet euro-méditerranéen a été pensé. Il s'agissait d'utiliser la nouvelle conjoncture internationale pour imposer aux Arabes l'intégration d'Israël dans la région, de poser comme condition à la coopération entre l'Europe et les pays arabes, une coopération de même nature entre les pays arabes eux-mêmes et Israël ... C'est un peu comme si l'Europe avait imposé aux Etats africains à l'époque de l'apartheid, pour reprendre la comparaison, qu'ils régularisent leurs relations, diplomatiques et autres, avec l'Afrique du Sud comme condition au soutien et à la coopération que les Européens leur offraient.

Les propositions européennes dites de « partenariat euro-méditerranéen » comportent également un volet économique, à propos duquel les institutions européennes ont prétendu « faire du nouveau », en qualifiant leurs propositions de « co-développement », « partenariat », « développement solidaire » substitués au terme dévalorisé « d'aide ». L'examen de ces propositions montre qu'il n'en est rien. Toutes ces propositions s'inscrivent rigoureusement dans la logique exclusive du néo-libéralisme mondialisé (ouverture des marchés, création de conditions « favorables » à l'investissement étranger, dérégulation, désarmement des protections etc.) tel que le conçoivent les Etats Unis, l'OMC, la Banque mondiale et le FMI. La soumission aux règles définies par ces instances, y compris aux plans

dits « d'ajustement structurel » est d'ailleurs formulée comme une condition préalable de mise en œuvre des propositions européennes. Ici encore la politique réelle de l'Europe ne diffère pas de celle des Etats Unis. Tant dans ses dimensions politiques qu'économiques les propositions de l'Europe s'inscrivent dans un double alignement dominant à l'heure actuelle : la mondialisation libérale et l'hégémonisme des Etats Unis. Les deux sont liés.

La tentative de relance du projet euro-méditerranéen, par le Président Sarkozy n'est prise au sérieux par personne.

On complètera par les informations et les analyses précieuses fournies par Ali El Kenz (Samir Amin et Ali El Kenz, Le monde arabe, enjeux sociaux, perspectives méditerranéennes ; L'harmattan 2003), faisant ressortir, « au-delà du discours, la fiction et les réalités », les enjeux réels. Parmi ceux-ci figure au premier rang la pression migratoire. Celle-ci, produite par la faillite du capitalisme périphérique, ne trouvera jamais de solution dans le cadre du capitalisme mondialisé réellement existant, avec ou sans « partenariat euro-méditerranéen ». L'objectif réel du partenariat est d'associer les pouvoirs d'Etat des pays arabes concernés à ceux de l'Union européenne pour le renforcement des réponses sécuritaires et répressives au drame des candidats à l'émigration.

D'autres conditions sont également imposées par le partenaire européen. La référence au respect des droits de l'homme qui constitue théoriquement une condition aux accords d'association est-elle souhaitable ? Certes une charte, même signée par des gouvernements qui n'ont pas l'intention de la mettre en œuvre, peut devenir un levier que les victimes d'un système pourraient utiliser. Mais au mieux cet instrument restera marginal car la lutte pour la démocratie est avant tout l'affaire des peuples et doit être conduite dans le pays concerné lui-même. L'internationalisme dans ce domaine est fort utile, mais c'est essentiellement à partir des luttes internes et de la mobilisation des forces démocratiques à l'intérieur des sociétés que se construira le changement. Ce que l'extérieur peut faire c'est précisément de les soutenir et non pas de les combattre.

Or l'utilisation que les Puissances (ici l'Europe) entendent faire de leurs interventions au nom de la démocratie reste douteuse. Les exemples de « deux poids-deux mesures » - nombreux et évidents – démontrent que cette utilisation est parfaitement cynique : l'outil est mobilisé face à un adversaire qu'on veut affaiblir, rangé s'il s'agit d'un allié. D'ailleurs le concept dominant à l'heure actuelle est celui de la good governance pour utiliser le jargon franglais à la mode, c'est à dire le concept de la gouvernabilité acceptable. C'est hélas un concept très pauvre qui réduit la démocratie au multipartisme, aux élections formelles et au respect d'un certain nombre de droits élémentaires individuels, sans aucune reconnaissance des droits sociaux, individuels et collectifs, du droit au travail, à l'éducation, à la santé, du droit à la liberté de mouvement, à l'intérieur comme à l'extérieur de son propre pays. Or les droits constituent un tout dont les parties sont inséparables. S'ils ne sont pas accompagnés des autres droits, les droits politiques deviennent des instruments qui peuvent être et qui sont manipulés, et par conséquent font reculer la cause de la démocratie parce qu'ils détruisent sa crédibilité auprès des peuples eux-mêmes.

ANNEXE 3 EUROPE

L'expérience de la construction européenne

Cette expérience est toujours invoquée comme le modèle par excellence qui devrait en inspirer les autres projets dans les régions du tiers monde. C'est sans doute que les réalisations des marchés communs européens, l'institutionnalisation des processus de l'intégration économique et monétaire de l'Union européenne, l'amorce de sa construction politique, sont, de loin, les plus avancées.

Pourtant les conditions historiques spécifiques à l'Europe occidentale, qui rendent compte largement de ces succès, n'ont pas grande chose à voir avec celles qui caractérisent les périphéries du système.

La construction européenne est partie d'une initiative des Etats Unis – le Plan Marshall – qui voulait soutenir le rétablissement du commerce intra européen en tant qu'élément essentiel de la reconstruction d'une économie mondiale ouverte, et non pas comme alternative à celle-ci. Même plus tard, lorsque l'Europe eut achevé sa reconstruction et rattrapé son retard par rapport aux Etats Unis, elle ne se considéra jamais comme se « déconnectant » du système mondial.

Néanmoins les politiques des communautés européennes avaient pratiqué une déconnexion sélective. Les politiques agricoles communes par exemple ont bel et bien été fondées sur une déconnexion des prix agricoles intérieurs de ceux du marché mondial. Cette option est d'ailleurs à l'origine du succès européen parvenu par ce moyen à assurer d'abord son autonomie alimentaire puis à devenir le principal concurrent des Etats Unis dans les exportations mondiales des produits alimentaires. Les Etats Unis eux mêmes ont toujours déconnecté leur marché agricole interne du marché mondial. Il y a là un bel exemple de la distance qui sépare les pratiques du capitalisme réellement existant du discours dogmatique de l'économie libérale sur le capitalisme imaginaire. Néanmoins dans d'autres domaines, comme en général ceux de l'industrie manufacturière, la construction européenne s'est employée à rapprocher graduellement les conditions du marché européen de celles du marché dit mondial. Simultanément l'Europe (comme les Etats Unis) condamne chez les autres (les pays du tiers monde) toute politique de déconnexion, fut-elle sélective. Fais ce que je te dis et ne fais pas ce que je fais !

La construction européenne a été facilitée par le fait qu'elle concernait un noyau de pays déjà avancés, dont les systèmes productifs déjà en place étaient de ce fait capables de s'ajuster les uns aux autres sans que les difficultés rencontrées dans ces processus ne deviennent insurmontables. Pour les régions du tiers monde le problème est tout autre puisqu'il s'agit de créer des structures productives inexistantes. On peut alors imaginer pouvoir accélérer cette création en tirant bénéfice de l'effet de grand espace que constitue la régionalisation, c'est à dire en planifiant (le mot n'est pas trop fort) la construction de complémentarités entre les différents pays associés. En Europe, autour du noyau des pays et régions plus avancés, ont été agglutinés des pays retardataires (le Portugal, la Grèce). L'aisance financière de l'Union Européenne a certainement facilité des transferts de capitaux (publics) au bénéfice de ces régions pauvres, qui ont pu alimenter le sentiment que la construction européenne leur était favorable. Il n'est pas dit que cette option était pour les peuples de ces pays ni la seule, ni la meilleure possible. Mais d'autres options auraient rencontré l'hostilité des puissances dominantes, y compris européennes, et de ce fait sont apparues comme politiquement impossibles.

La construction européenne s'était également donné le temps nécessaire pour progresser avec précaution. Il n'a pas fallu moins de quinze années pour que l'Europe parvienne à la convertibilité de

ses monnaies. Par ailleurs cette progression mesurée et contrôlée s'inscrivait dans une phase générale – mondiale – d'expansion forte (« les trente glorieuses »). Cette croissance générale (tout le monde voit ses productions et ses exportations augmenter relativement facilement) facilite évidemment les ajustements qui deviennent pénibles dans une conjoncture globale difficile, comme c'est le cas depuis une trentaine d'années.

Remarquons enfin que les Européens de l'Ouest ne sont pas particulièrement intéressés par le transfert de leur expérience aux pays de l'Europe de l'Est et de l'ex Union Soviétique. Dans ce domaine les options européennes, alignées sur celles de Washington, visent au contraire à démanteler les éléments de coopération régionale qui avaient été construits à l'époque soviétique. Simultanément on exige que l'ouverture de pays concernés aux vents violents de la mondialisation libérale soit quasiment immédiate (on exige par exemple qu'ils réalisent la libre convertibilité de leur monnaie en un ou deux ans !). Les conséquences de ces options – aux antipodes des leçons de la construction européenne – ne peuvent être que chaotiques et tragiques. Ceux des pays concernés qui paraissent pouvoir s'intégrer malgré tout dans la construction européenne élargie sont en fait réduits au statut de régions dominées (c'est le cas de la Tchéquie, de la Pologne, des pays baltes, de la Hongrie). Ceux qui ne peuvent pas faire la culbute (comme la Roumanie et la Bulgarie) ou qui résistent (comme la Yougoslavie) sont marginalisés, exclus ou même combattus ! L'analogie avec les pratiques que les Etats Unis ont développé dans leurs relations avec l'Amérique latine est frappante et c'est pourquoi on peut dire qu'ici la « régionalisation pan européenne » vise à « latino-américaniser » l'Europe de l'Est. Il s'agit alors d'un modèle de régionalisation de type Nord-Sud (ici Ouest-Est géographiquement), fondé sur des rapports inégaux reproduisant et approfondissant la polarisation à l'intérieur du système d'ensemble, et non de type intra Nord (comme le fut le projet européen avant qu'on envisage son élargissement) ou intra Sud.

Le projet européen est-il viable ? Réforme ou Déconstruction ?

Renvoi sur ces questions à :

Samir AMIN, Du capitalisme à la civilisation, Syllepse 2008 ; notamment :

- Déconstruire le projet européen, pages 72-74.
- Le projet européen sera-t-il remis en question ? Pages 151-163.

J'en résume les thèses essentielles :

(i) Le projet européen a été conçu dès l'origine et systématiquement construit pour déposéder les peuples européens du pouvoir transformateur éventuel de la pratique de la démocratie représentative et lui substituer celui de « technocraties », au service direct de l'oligarchie financière ?

(ii) L'attaque idéologique frontale des « nations » et le renforcement poursuivi de substituts régionaux sous nationaux servent le projet tel qu'on veut qu'il soit.

(iii) Dans ces conditions le projet européen n'est guère que le versant européen du projet atlantiste ; il bétonne les peuples européens dans la prison du libéralisme (rend l'aspiration au socialisme quasi illégitime) et de l'atlantisme (l'OTAN).

(iv) Peut-on espérer que les luttes des peuples européens puissent modifier la structure de l'Union par des stratégies de « réformes » menées par un « front uni des peuples européens » (de l'Ouest et de l'Est !) ? Ou doit-on envisager des stratégies de déconstruction des institutions européennes prélude nécessaire à leur reconstruction éventuelle ultérieure sur des bases différentes ?

ANNEXE 4 ALTERNATIVES

L'ALTERNATIVE SOUHAITABLE

EN MATIERE DE REGIONALISATION

(pour l' Afrique et le monde arabe)

L'Afrique et le monde arabe ne sont pas réellement engagés dans la voie d'une régionalisation efficace quelconque, hormis celles commandées de l'extérieur et dominées par le Nord, et ce en dépit de la prolifération d'institutions qui ne sont finalement que des trompe l'œil.

La région a pourtant besoin de formes de régionalisations adéquates et efficaces. Celles-ci doivent être pensées à partir de l'analyse des défis du monde contemporain (et surtout des évolutions lourdes qui façonnent le monde de demain) et, en contrepoint, des exigences d'un développement authentique. Celui-ci n'a de sens que s'il est populaire au sens que ses bénéfices profitent immédiatement à l'ensemble des classes populaires et non à une minorité. C'est d'ailleurs là la condition nécessaire pour que le développement puisse être associé à une démocratisation ayant des chances de prendre racines. Le modèle de ce type de développement capable de se déployer simultanément aux niveaux nationaux, sub-régionaux, voire à celui de la grande région que constitue le continent dans son ensemble prendrait alors sa place dans la construction d'une mondialisation multipolaire, seule alternative à la mondialisation déséquilibrée et polarisante mise en œuvre par les forces dominantes du moment.

Ce que nous proposerons ici n'est qu'un schéma de la réponse régionale à ces défis, en aucune manière un projet « détaillé ». Ce schéma met donc l'accent sur les principes de la proposition, dont on verra alors que d'évidence ils sont ignorés tant dans les pratiques en cours que dans la rhétorique du discours dominant sur la régionalisation.

Les régions du tiers monde en général, et l'Afrique en particulier, doivent concevoir des formes de régionalisation capables de renforcer leur capacité de résister aux formes nouvelles de la polarisation qui opèrent dans le système mondial. Le qualificatif de « nouvelles » doit être fortement souligné

Car en effet la polarisation dans le système mondial n'opère plus comme elle a opéré au cours des deux derniers siècles.

La polarisation de l'époque « classique » était pratiquement synonyme de contraste pays industrialisés/pays non industrialisés. Le monopole des centres, à travers lequel se reproduisait et s'approfondissait l'accumulation inégale à l'échelle mondiale, était celui de l'industrialisation. Ce contraste commandait les formes à travers lesquelles la loi de la valeur mondialisée opérait à cette étape de la mondialisation ; des formes dont les expressions ont fourni la matière aux grands débats de l'époque (« l'échange inégal » en particulier).

On conçoit qu'à l'époque la réponse au défi ait pu être résumée en un mot : industrialisation. On conçoit alors tout également qu'à l'époque il n'était pas absurde de penser qu'un grand espace étant moins difficile à industrialiser qu'un petit la régionalisation pouvait être un moyen adéquat de surmonter la difficulté. Dans cet esprit le grand espace régional pouvait être conçu comme un espace de planification – sectorielle et sélective – des complémentarités entre les systèmes productifs nationaux à mettre en place. Il pouvait être simultanément conçu comme un « marché commun »,

encore que celui-ci devait être pensé comme un espace de protection collective vis à vis des centres développés.

Les projets de régionalisation en Afrique et dans le monde arabe, à défaut même de réalisations effectives, étaient déjà en deçà des exigences de l'époque. Ils étaient fondés sur l'idée simple de création de « marchés communs », à l'imitation du modèle européen, sans prendre la mesure des exigences réelles de la confrontation au défi. Celui-ci exigeait au moins que deux ensembles de mesures soient prises, allant bien au delà de la simple constitution de marchés communs. Le premier concerne l'impulsion par les Etats et les autorités régionales nécessaire pour la création de systèmes productifs inexistantes (alors qu'en Europe le marché commun opérait dans un univers de systèmes industriels déjà développés). Le second la protection de la zone nouvelle intégrée. Les marchés communs africains proposés à l'époque étaient muets sur le premier sujet, timides sur le second.

Aujourd'hui il n'est même plus question de concevoir les marchés communs éventuels comme des espaces protégés. Les règles de l'OMC l'interdisent formellement, la régionalisation n'étant tolérée que dans la mesure où elle s'inscrit dans une mondialisation ouverte. La protection n'est acceptable dans cet esprit que si elle est modérée et surtout « provisoire » puisqu'elle doit seulement permettre aux activités locales de devenir rapidement « compétitives » sur un marché mondial ouvert. On frise ici le grotesque : demander à un pays africain de devenir compétitif dans une branche quelconque de l'activité économique en quelques années, voire vingt ans, n'a aucun sens. Une belle exploitation minière (fondée sur une dotation naturelle riche) ou un établissement industriel de sous traitance banale (dont « l'avantage » est alors celui de la main d'œuvre bon marché et d'une fiscalité légère) pourraient certes être « compétitifs » dans ce sens. Le système productif national lui ne pourrait le devenir. Dans ces conditions la croissance éventuelle des « activités compétitives » ne pourrait que reproduire la polarisation dont le pays est victime.

La polarisation qui opère dans le système mondial aujourd'hui n'est plus fondée sur le seul monopole industriel des centres. Car les périphéries principales sont désormais entrées à leur tour dans l'ère industrielle (encore que l'Afrique ne le soit pas véritablement). Au monopole industriel d'hier se sont substitués aujourd'hui ce que j'ai proposé de classer dans l'une des rubriques des « cinq monopoles » des centres : l'initiative technologique, l'accès aux ressources naturelles du globe, le contrôle de la finance mondialisée, les communications, les armes de destruction massive. Pris ensemble ces cinq monopoles définissent une forme et un contenu nouveau de la loi de la valeur mondialisée sur la base de laquelle l'accumulation à l'échelle mondiale reproduit et approfondit la polarisation.

Dans ces conditions nouvelles les stratégies nationales de développement et les structures de régionalisation destinées à en améliorer l'efficacité doivent être pensées comme les moyens de réponse à ces cinq défis.

Un projet de régionalisation dans le tiers monde d'aujourd'hui n'a pas de sens s'il ne devient pas le moyen de mettre en place des structures adéquates de recherches scientifiques et technologiques puissantes capables de développer des technologies appropriées et d'en assurer la diffusion et l'usage effectif – par la protection – dans tout l'espace régional considéré. Par exemple en Afrique créer une recherche et une industrie pharmaceutiques pour combattre le SIDA (et bien d'autres pandémies non moins destructrices). Le faire c'est entrer en conflit (et il faut l'accepter) avec les règles de soi disant protection de la propriété intellectuelle et industrielle, en l'occurrence celles des oligopoles de la pharmacie des pays du Nord qui ne sont pas intéressés par l'éradication du SIDA en Afrique (laquelle implique des produits à bon marché) mais défendent les super profits que la vente de leurs produits coûteux leur garantit. Impossible ? Cuba a créé une industrie médicale et pharmaceutique remarquable. Pourquoi l'Afrique ne le pourrait-elle pas ? On pourrait multiplier les exemples, entre autre dans les domaines de l'agriculture et de l'irrigation.

Un projet de régionalisation dans le tiers monde aujourd'hui n'a pas de sens s'il ne prévoit pas les voies et moyens de mettre les ressources naturelles de la région à la disposition d'abord de son propre développement plutôt qu'à celle de la consommation mondiale (c'est à dire celle du Nord). Autrement dit, n'exploiter ces ressources (minérales et pétrole en particulier) que dans la mesure des besoins de la région et de ses exportations exigées pour payer les importations nécessaires. Les principes de la mondialisation libérale imposent le contraire : exporter au maximum, quitte à sacrifier l'avenir des peuples du tiers monde au profit du gaspillage immédiat des pays du Nord ... Briser le monopole des centres dans l'accès aux ressources du globe doit être l'un des objectifs prioritaires de la régionalisation. Un système de taxation des rentes associées à l'exploitation des ressources naturelles pourrait être imaginé au niveau régional, répartissant son produit entre les Etats et les institutions régionales (pour permettre par exemple la couverture de leurs dépenses de recherches technologiques esquissées au paragraphe précédent). On amorcerait ainsi une fiscalité mondiale (voire plus loin) et contraindrait les consommateurs du Nord à payer plus cher l'accès aux ressources du globe que leur gaspillage implique.

Un projet de régionalisation dans le tiers monde n'a pas de sens s'il ne permet pas de construire un système financier régional capable de résister à la mondialisation financière mise en œuvre par le capital dominant. Un système de monnaies nationales correctement gérées (les mouvements de capitaux demeurant contrôlés), articulées au plan régional par un Fonds Monétaire chargé d'assurer une stabilité relative des changes au sein de la région, peut être imaginé, si l'on ose se libérer du diktat du FMI. La région pourrait alors refuser collectivement ce que la mondialisation financière lui impose, entre autre l'ouverture des comptes capitaux.

La mise en œuvre de systèmes régionaux de communications, destinés à donner à chaque région une autonomie relative par rapport au système mondialisé qui véhicule non seulement les cultures et sous cultures dominantes mais opère également comme un instrument puissant de manipulation politique, n'implique pas seulement la solution de problèmes technologiques (qui devraient de ce fait figurer dans la liste des priorités de la recherche esquissée plus haut). Elle suppose un consensus difficile sur les options politiques et culturelles des pays de la région, néanmoins concevable si les structures politiques nationales et régionales sont fondées sur les principes de la meilleure démocratie. Des constructions régionales de ce type amorceraient également la démocratisation du système global (voir plus loin).

Le monopole des armements de destruction massive doit également être brisé. Là également les réponses au défi – nationales et régionales – impliquent non seulement des accords difficiles mais non inconcevables par exemple pour la création de corps d'intervention collective (l'OUA en aurait bien besoin !), non seulement – hélas – la création d'industries efficaces d'armements (en attendant que Nord renonce à son « droit » d'ingérence ... et au bombardement des récalcitrants), mais encore bien entendu le partage d'une vision commune de la sécurité régionale, complément de celle des Nations.

On pourrait objecter que ce qui vient d'être dit au titre des réponses au défi des « cinq monopoles » est peut être valable pour les pays géants (Chine, Inde, Brésil) qui ont l'avantage de pouvoir se passer de « régionalisations » (et d'ailleurs, dans un certaine mesure ces trois pays ne sont pas insensibles aux défis des « cinq monopoles » et y font face, au moins partiellement, par leurs politiques nationales spécifiques), ou à la rigueur pour les régions de l'Asie et de l'Amérique latine déjà avancées dans l'industrialisation. Mais que l'Afrique n'étant pas encore entrée véritablement dans l'ère de l'industrialisation les formes de la régionalisation conçues pour la phase antérieure du développement mondial restent toujours valables. C'est en partie vrai, à condition qu'on pense la protection régionale d'une industrialisation qui reste à faire d'une manière sérieuse et maximale, et non minimale. Mais cela n'est vrai qu'en partie car, qu'on le veuille ou non l'Afrique est également partie prenante dans le monde d'aujourd'hui et doit donc participer au combat contre les formes nouvelles de domination du Nord et de polarisation qui les accompagne.

Les principes de régionalisation esquissés ci-dessus s'inscrivent naturellement dans la perspective d'une mondialisation démocratique et pluricentrique

Les principes de cette forme de régionalisation constituent des moyens raisonnables et efficaces pour combattre les effets polarisants des cinq monopoles de la triade. A partir de là on pourrait reprendre les grandes questions relatives à l'ordre mondial pour proposer les axes et les objectifs de grandes négociations susceptibles d'organiser une interdépendance contrôlée des pays et régions mise au service des peuples, sur au moins les grandes questions suivantes :

La renégociation des "parts de marché" et des règles d'accès à ceux-ci. Ce projet remet en cause bien entendu les règles de l'OMC qui, derrière un discours sur la "concurrence loyale", s'emploie exclusivement à défendre les privilèges des oligopoles actifs à l'échelle mondiale.

La renégociation des systèmes de marchés de capitaux, dans la perspective de mettre un terme à la domination des opérations de spéculation financière et d'orienter les investissements vers les activités productives au Nord et au Sud. Ce projet remet en question les fonctions, sans doute l'existence même, de la Banque mondiale.

La renégociation des systèmes monétaires dans la perspective de la mise en place d'arrangements et de systèmes régionaux assurant une stabilité relative des changes, complétés par l'organisation de leur interdépendance. Ce projet remet en question le FMI, l'étalon dollar et le principe des changes libres et fluctuants.

L'amorce d'une fiscalité de portée mondiale, par la taxation des rentes associées à l'exploitation des ressources naturelles et leur redistribution aux échelles nationale, régionale et mondiale selon des critères appropriés et pour des usages affectés. Les Verts, s'ils sont sérieux et cohérents avec les principes qu'ils proclament être les leurs, devraient soutenir une telle idée.

La démilitarisation de la Planète, en commençant par la réduction des forces de destruction massive des plus puissants.

La démocratisation de l'ONU et de la loi internationale.

Dans cette perspective conciliant mondialisation et autonomies locales et régionales (ce que j'appelle une déconnexion cohérente avec les défis nouveaux), place est faite pour une révision sérieuse des concepts "d'aide", comme aux problèmes de démocratisation du système des Nations Unies, qui pourrait alors s'atteler efficacement à des objectifs de désarmement (rendus possibles par les formules de sécurité nationale et régionale associées à la reconstruction régionale), amorcer la mise en place d'une fiscalité mondialisée (en relation avec la gestion des ressources naturelles de la planète), compléter l'organisation inter Etats qu'est l'ONU par l'amorce d'un "Parlement mondial" capable de concilier les exigences de l'universalisme (droits de l'individu, des collectivités et des peuples, droits politiques et sociaux etc.) et la diversité des héritages historiques et culturels.

Le programme esquissé ici ne vise pas seulement à moduler les formes de régulation des marchés dans la perspective de protéger les faibles (classes et nations). Son volet politique n'est pas moins important. Les idées centrales qui ont guidé cette rédaction concernent le désarmement et l'élaboration d'un nouveau droit international des individus, des peuples et des Etats.

Concernant le désarmement le discours dominant, ressassé par les médias, axé sur les dangers que comporterait la "prolifération" des armements nucléaires et autres, est véritablement mal venu, dès lors

que la puissance militaire américaine a opté pour le bombardement terroriste et qu'on sait qu'elle n'hésiterait pas à faire usage du nucléaire si elle le juge nécessaire. Devant cette menace majeure les autres pays du monde ne peuvent réagir que par le choix de la construction de forces militaires capables de dissuader l'agression impérialiste en rendant celle-ci coûteuse. La paix est à ce prix.

Peut-on également espérer développer un nouveau droit supérieur qui garantisse à tous sur cette planète un traitement digne, condition de leur participation active et inventive à la construction de l'avenir ? Un droit plein, multidimensionnel, qui traite des droits de la personne humaine (hommes et femmes bien entendu, en tant qu'êtres pleinement égaux), des droits politiques, des droits sociaux (travail et sécurité), des droits des communautés et des peuples, enfin du droit régissant les relations inter Etats. Voilà certainement un agenda qui occupera des décennies de réflexion, débats, actions et décisions.

Le principe du respect de la souveraineté des nations doit rester la pierre angulaire du droit international. Et si la Charte des Nations Unies a choisi de le proclamer, c'était précisément parce que ce principe avait été nié par les puissances fascistes. Dans son discours poignant prononcé en 1935 devant la SDN l'Empereur Haïlé Selassié avait clairement fait comprendre que la violation de ce principe - lâchement acceptée par les démocraties de l'époque - sonnait le glas de cette organisation. Qu'aujourd'hui ce principe fondamental soit à nouveau violé avec autant de brutalité par les démocraties elles mêmes ne constitue pas une circonstance atténuante, mais au contraire aggravante. Au demeurant elle a déjà amorcé la fin aussi peu glorieuse de l'ONU, traitée en chambre d'enregistrement de décisions prises ailleurs et mises en œuvre par d'autres. L'adoption solennelle du principe de la souveraineté nationale en 1945 s'accompagnait logiquement de l'interdiction du recours à la guerre. Les Etats sont autorisés à se défendre contre celui qui viole leur souveraineté par l'agression, mais ils sont condamnés à l'avance s'ils sont les agresseurs. Aujourd'hui ce sont les puissances de l'OTAN qui, à ce titre, devraient être condamnées, conformément au droit en vigueur.

Sans doute la Charte des Nations Unies avait-elle donné une interprétation absolue du principe de la souveraineté. Qu'aujourd'hui l'opinion démocratique n'accepte plus que ce principe autorise les gouvernements à faire n'importe quoi avec les êtres humains qui sont placés sous leur juridiction constitue un progrès certain de la conscience universelle. Comment concilier ces deux principes qui peuvent entrer en conflit ? Certainement pas par la suppression d'un de leurs termes - soit la souveraineté des Etats, soit les droits humains. Car la voie choisie par les Etats Unis et derrière eux leurs alliés européens subalternisés, non seulement n'est certainement pas la bonne, mais encore cache les objectifs véritables de l'opération, qui n'ont rien à voir avec le respect des droits humains, en dépit du matraquage médiatique qui veut le faire croire.

L'ONU doit être le lieu de l'élaboration du droit international. Il n'y en pas d'autres qui puissent être respectables. Que celle-ci implique des réformes de l'organisation, qu'on réfléchisse aux voies et moyens (y compris d'innovation institutionnelle) qui permettent aux forces sociales réelles d'y être représentées aux côtés des gouvernements (qui, au mieux, ne les représentent que très imparfaitement), qu'on s'assigne l'objectif d'intégrer dans un ensemble cohérent les règles du droit international (le respect de la souveraineté), celles qui concernent les droits des individus et des peuples et celles qui concernent les droits économiques et sociaux, oubliés dans la vulgate libérale, lesquels impliquent nécessairement la régulation des marchés, voilà de quoi meubler un agenda lourd de questions auxquelles je ne chercherai pas à donner ici des réponses qui seraient fatalement trop brèves. Il s'agit d'un processus long sans aucun doute. Mais il n'y a pas de raccourci ; l'histoire de l'humanité n'est pas parvenue à son terme, elle continuera à progresser au rythme de ses possibilités.

Le système mondial pluricentrique et démocratique préconisée ici ne constitue pas la "fin de l'histoire", mais seulement une étape dans la longue progression des valeurs sociales en direction de la construction d'une société mondiale fondée sur la solidarité humaine plutôt que l'égoïsme des individus et des nations.

Dans cette transition l'accent est en effet placé sur trois principes largement négligés dans les expériences du XXe siècle qui par ailleurs tiennent compte des tendances profondes de la transformation du monde. Il s'agit en premier lieu du principe d'une démocratisation perçue comme un processus multidimensionnel sans fin, laquelle contribue à amorcer le progrès de la conscience de ce qu'est l'aliénation économiciste à combattre. Dans ce processus on passe donc progressivement de projets et de visions du progrès de la libération dans le capitalisme à ceux de la libération du capitalisme. En second lieu la vision mondialiste humaniste, qui invite à placer le droit multiforme des personnes et des collectivités aux postes de commande (en lieu et place du droit des affaires, c'est à dire du droit au service du capital), contribue à créer un internationalisme des peuples, qui fait contre poids au transnationalisme du capital. Enfin en troisième lieu les régionalisations sont conçues dans une optique qui en fait des instruments efficaces de la réduction des effets polarisateurs du déploiement du capital.

On peut revenir maintenant aux questions concernant une éventuelle association Nord-Sud, singularisée par un « projet » de coopération de type nouveau associant l'Europe, l'Afrique et le monde arabe

La géographie – et peut être l'histoire – ont associé étroitement, pour le meilleur et surtout le pire (l'impérialisme) l'Europe dominante d'une part, l'Afrique et le monde arabe dominés d'autre part. Peut-on imaginer une « coopération » de type nouveau associant ces trois régions dans la perspective de la construction du monde démocratique multipolaire et régionalisé esquissé ci-dessus ? Quelles sont les conditions d'un tel projet ?

Les objectifs d'un projet d'une telle ambition doivent être explicités. Ceux-ci ne pourraient être que : (i) combler le fossé entre les divers partenaires de la région : Europe de l'Ouest, Europe de l'Est et pays de l'ex URSS, pays arabes semi industrialisés pauvres, producteurs de pétrole riches, pays de l'Afrique subsaharienne, Afrique du Sud ; (ii) assurer un degré suffisant d'autonomie aux pays et aux régions et sous régions concernés pour tenir compte des inégalités qui les séparent les uns des autres et rendre possible des politiques appropriées capables de donner des réponses efficaces à leurs problèmes sociaux ; (iii) garantir l'ouverture contrôlée des pays de la région tant dans leurs relations entre eux que dans celles qu'ils entretiennent avec les autres régions du monde.

Il est plus qu'évident que la réalisation de ces objectifs exigerait une transformation profonde des structures des pouvoirs en place. Plus précisément celle-ci est impensable sans imaginer : (i) qu'une hégémonie du travail prenne en Europe le relais de celle du capital ; (ii) qu'une alliance sociale populaire se cristallise en Russie et dans les pays de l'ex URSS (comme dans les pays de l'Europe de l'Est), prenant le relais des bureaucraties politiques et des forces confuses et ambiguës du populisme et du nationalisme ; (iii) que des alliances nationales populaires prennent en Afrique et dans le monde arabe le relais des hégémonies compradore en place.

Pour l'Europe au sens large du terme le concept de « maison commune », bien que vague, correspondrait sans doute aux exigences de la construction envisagée, car il suppose une marge d'autonomie relative nécessaire pour le déploiement de politiques spécifiques appropriées des uns et des autres parmi les partenaires. La formule n'exclut pas des formes plus approfondies d'intégration entre les pays plus avancés. L'Union européenne pourrait constituer ce noyau si elle pouvait être refondée sur la base de l'hégémonie du travail, concept absent dans l'état actuel de son institutionnalisation. Le corollaire de cette forme de régionalisation européenne à plusieurs étages serait l'unité africaine et l'unité arabe, elles aussi conçues sans doute à plusieurs étages. La construction de l'ensemble Europe-Afrique-monde arabe exigerait évidemment que les trois régions acceptent de se renforcer mutuellement et d'agir dans un sens qui renforce leurs unités respectives. Ce n'est pas le cas. L'Europe n'a pas démontré jusqu'à ce jour sa volonté de traiter avec les collectifs constitués par les Africains et les Arabes. L'Union Européenne ne reconnaît ni l'OUA ni la Ligue

arabe et n'accepte de traiter qu'individuellement avec les pays dont ces organisations sont constituées. Il appartient aux Africains et aux Arabes de l'imposer.

Par ailleurs l'état actuel des rapports de force sociaux ne permet certainement pas d'imaginer que des bouleversements de cette ampleur sont à l'ordre du jour. Les acteurs sociaux qui auraient objectivement intérêt à ce qu'il en soit ainsi ne sont que potentiels, et sont loin de s'être cristallisés en forces politiques capables de proposer des révolutions de cette ampleur. Ceux qui occupent le devant de la scène agissent dans des directions qui ne convergent pas vers les objectifs définis plus haut. Tout au contraire.

Dans ces conditions derrière les projets « euro-africains » et « euro-arabes » tels qu'ils sont à l'heure actuelle se profile un projet néo impérialiste collectif imaginant l'Europe occidentale dominant « son » Sud africain et arabe et « son » Est latino-américanisé pour son compte.

Ce projet peut encore inspirer les rêveries de nostalgiques du passé colonial. Est-il pour autant réaliste dans la conjoncture mondiale actuelle ?

Il ne l'est pas. La guerre du Golfe a démontré que les Etats Unis entendaient contrôler seuls (avec le soutien de leurs alliés inconditionnels israélien et turc) le Moyen Orient et son pétrole. L'Europe elle même n'a pas de vision politique mondiale commune. La Grande Bretagne a fait, depuis 1945, un choix qui paraît définitif, celui de s'aligner inconditionnellement sur le grand frère nord américain et de revivre par procuration, à travers lui, son passé impérialiste. L'Allemagne ayant renoncé au rêve fou d'hégémonie mondiale des nazis a choisi de revenir à la tradition de son expansion vers l'Est européen, de se contenter de la « latino-américanisation » de cet Est à son profit, et sur le reste de s'aligner sur les positions du projet hégémoniste des Etats Unis. La France ayant renoncé au principe gaulliste de refus de l'amalgame entre ses intérêts propres et ceux de Washington, se retrouve marginalisée.

Dans ces conditions on ne peut que conclure qu'il n'existe pas à l'heure actuelle de projet de régionalisation euro-arabo-africain digne de ce nom.

Il ne manquera pas de lecteurs critiques pour qualifier les principes des propositions faites ici « d'irréalistes » et de ce fait en refuser la discussion qu'ils jugeront inutile. Leur « réalisme » consiste à croire que le bricolage au sein du système tel qu'il est et quoiqu'il soit est le seul choix possible qui permette de faire avancer ». L'histoire donne rarement raison à ce type de bricolage. Les politiciens « réalistes » de l'Afrique coloniale se comportaient de cette manière et refusaient de suivre l'avant garde minoritaire qui osait proclamer que l'indépendance était la seule perspective pour laquelle on pouvait s'engager dans la lutte. L'histoire a donné raison à cette avant garde. La politique politicienne est peut être l'art d'agir intelligemment dans le cadre de rapports de force donnés. La grande politique est l'art de modifier ces rapports de force.

Le rôle des intellectuels est d'oser penser, oser dire, oser proposer. C'est à cette condition que l'utopie créatrice permet de découvrir la seule perspective véritablement réaliste, c'est à dire celle qui, dès lors que le mouvement social en amorce la prise de conscience, peut rallier rapidement des forces sociales puissantes qui finissent par en imposer la logique. S'il y a une utopie au sens plat et négatif du terme, c'est bien celle des « réalistes » qui n'imaginent pas devoir et pouvoir sortir des logiques dominantes. Leurs interventions sont sans portée. Si les intellectuels renoncent à remplir leur fonction critique, ils deviennent des pantins, des parasites inutiles.

ANNEXE 5 BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

A. travaux du Forum du Tiers Monde

AMIN Samir, FAIRE, Alexandre et MALKIN Daniel : L'avenir industriel de l'Afrique, L'Harmattan 1980, Paris.

AMIN Samir : (sous la direction de) Coopération afro-arabe pour quelle insertion dans l'économie mondiale ? Numéro double spécial CODESRIA 1986, Dakar, Contribution de Bernard Founou-Tchuigoua, Charbel Zarour, Kweso Jonah, Talata Kafanda, Akin Fadahunsi, Noël Ndob.

HANSEN Emmanuel : (ed) Africa, perspectives on peace and development Zed-UNU, 1987, London. Contribution de : Amin Samir, Tandon Yash, Ntalaja Nzongola, Michel Chegue, Ibo Mandaza, S.K.B. Asanti, Tandika Makandawiré, Guy Martin, Archie mafege, Okwudiba Nnoli.

AMIN Samir, Derrick CHITTALA and Ibbo MANDAZA : SADCC Prospects for disengagement and development in Southern Africa, Zed-UNU, 1987, London. Contribution de : Daniel B. Ndlala, C. Mumbegegwi, Bendict S. Mungula, Danny H. Kalyalaind, Gilbert Mudenda, Jumanne Wagao, Chiselebwe Ngandwe, Ibbo Mandaza.

AMIN Samir et YACHIR Fayçal : La Méditerranée dans le monde, les enjeux de la transnationalisation dans la région Méditerranéenne, La Découverte 1988, Paris.

YACHIR Fayçal : (with a contribution of S. Amin), The Mediterranean between autonomy and dependency, ZED-UNU 1989, London.

AMIN Samir : (sous la direction de) Afrique Australe face au défi Sud-Africain, Publisud 1989, Paris. Contribution de : Ibbo Mandaza, Ibo Mandaza, Derrick Chitala, Daniel Ndlela, C. Mumbegewe, D. Kalyala, Gilbert Mudenda et J. H. Wagao, Samir Amin.

AMARA Hamid Ait et FOUNOU-TCHUIGOUA Bernard (sous la direction de) L'agriculture africaine en crise dans ses rapports avec l'Etat, l'industrialisation et la paysannerie, (Préface de S. Amin), L'Harmattan 1989, Paris. Contribution de : Samir Amin, Hamid Ait Amara, Henry Mapolu, Rigobert Oladiran Lapido, Ali Traoré, Baba Ba, Pape Sow, Sidy Kane, Oluoch Kossura, Ould Cheikh, Mohamed ben Romdane.

ZAROUR Charbel : La coopération arabo-africaine (Préface de S. Amin), L'Harmattan 1989, Paris.

AMIN Samir: la faillite du développement en Afrique et dans le tiers monde, une analyse politique, L'Harmattan 1989, Paris.

AIT AMARA Hamid et FOUNOU-TCHUIGOUA Bernard (ed) African agriculture : the critical choices, ZED-UNU 1990, London. Contribution de : Samir Amin, Hamid Ait Amara, Bernard Founou-Tchuigoua, Ould Cheikh, Rigobert Oladiran Lapido, aly Traoré, Henry Mapolu, Mahmoud Ben Romdane, Sidy Kane, Baba BA, Pape Sow, Oluoch Kossura.

MAHJOUR Azzam : (ed) Adjustment or delinking ? The African experience, ZED-UNU 1990, London.

AMIN Samir : Maldevelopment : anatomy of a global failure, ZED-UNU 1990, London.

CAPRON Michel : (sous la direction de) L'Europe face au Sud, les relations avec le monde arabe et africain (préface de S. Amin), L'Harmattan 1991, Paris. Contribution de : Michel Capron, Bichara Khader, Ratchik Avakov, V. A. Isaev, Myriam Van Der Stichele, Bruno Carton, Christian Comelieu.

AMIN Samir (et autres) : Les enjeux stratégiques en Méditerranée, L'Harmattan 1992, Paris. Contributions de Roberto Aliboni, Benjamin Beit Hallahmi, Fahima Charraffeddine, Hassan Nafaa, Mohamed Sid Ahmed.

YACHIR Fayçal : La Méditerranée dans la révolution technologique, L'Harmattan 1992, Paris.

AMIN Samir (ed) : Mondialisation et accumulation, L'Harmattan 1993, Paris. Contribution de George Asieneiro, Amya Bagchi, Germelino Bautista, Bernard Founou-Tchuigoua, Hector Silva Michelena, Suthy Prasartset.

CASANOVA Pablo G. (ed) : Etat et politique dans le tiers monde, L'Harmattan 1994, Paris. Contribution de: Pablo G. Casanova, Samir Amin, George Asieneiro, Nirmal Kumar Chandra, Bernard Founou-Tcguigoua, Carlos Vilas.

AMIN Samir : L'ethnie à l'assaut des nations, avec une contribution de Joseph Vansy, L'Harmattan 1994, Paris.

AMIN Samir, BEN HAMMOUDA H. et FOUNOU-TCHUIGOUA B.: Afrique et monde arabe (échec de l'insertion internationale), L'Harmattan 1995, paris.

FOUNOU-TCHUIGOUA Bernard: Quelle alternative à la crise africaine CIICH Mexico, 1995.

AMIN Samir : L'avenir de la polarisation mondiale, CIICH Mexico, 1995.

AMIN Samir : La gestion capitaliste de la crise. Le 50e anniversaire des Institutions de Bretton Woods, L'Harmattan 1995, Paris.

EL KENZ Ali (sous la direction de) : Le Maghreb, enlisement ou nouveau départ ? Préface de S. Amin., Contribution de H. B. Hammouda, A. Abouhani.

MARAIS Hein et KEET Dot (sous la direction de) : in search of alternatives. Democratic development in South Africa. Contributions from : Mike Morrus, Bill Freund, V. Padayachee.

FOUNOU-TCHUIGOUA Bernard (ed) : The African and Middle East crisis : an alternatives, Africa Development, vol XXI, N° 2 and 3, 1996 ; with contributions of K. Ninsin, A. A. Dieng, M. Ezo'o Bizeme and J.P. Komon, A. Darga, G. Mhone, K. Mbaya, A. Fadahunsi et all, H. Magassa, B. Guissou, E. Macamo, H. Marais, S. Amin, A. El Kenz.

AMIN Samir, Les défis de la mondialisation, L'Harmattan 1996, Paris.

AMIN Samir, Capitalism in the Age of globalisation, Zed 1997, London.

MARAIS Hein : South Africa, Limits to change. The political economy of transformation, Zed Books, London and New York – University of Cape Town Press, Cape Town 1998.

BEN HAMMOUDA Hakim, Afrique : Pour un nouveau contrat de développement, L'Harmattan 1999, Paris.

MARAIS Hein : Southern African cooperation : reinforcing the mould, TWF, Johannesburg 1999.

AMIN Samir : Regionalisation in response to polarising globalization, in Hettne B. (ed), globalisation and the new regionalism, Mac Millan 1999.

B. Autres travaux

- **Secrétariat des ACP Conseil des Ministres CEE/ACP Lomé IV Convention : Negotiating group N° 2, areas for final compromise, Bruxelles 1995.**

ACP-EEC Trade Development Project, Bruxelles 1993.

- OCDE, Rapports annuels "Coopération pour le Développement"

OCDE, Le Développement du secteur privé (CAD), Paris 1993.

OCDE, Intégration régionale et pays en développement, Paris 1993.

- AITEC-Paris, Europe-Tiers Monde, Archimède et Léonard, N° 6, 1991.

- CILLS, Evaluation of Region Cooperation in CILLS countries, Ouagadougou 1993.
Programme "Sécurité alimentaire", Ouagadougou 1995.

- Club du Sahel, Perspectives à long terme en Afrique de l'Ouest, OCDE et BAD, Abidjan 1994.

- GRESEA (Belgique), Lomé IV et les alternatives de l'ajustement structurel en Afrique, Conférence Avril 1997.

- CNUCED, Foreign direct investment in Africa, Geneva 1994. Handbook of trade and development, annual.

- Coalition globale pour l'Afrique, Rapport 1993.

- CEE
 - Bilan de Lomé III, Bruxelles 1989
 - Le système Stabex, Bruxelles 1990
 - De Lomé III à Lomé IV, Bruxelles 1992
 - La coopération régionale, Lomé I, II, III, Bruxelles 1988
 - Appui de la CEE aux efforts d'intégration régionale, Bruxelles 1995
 - Livre Vert sur les relations CEE-ACP, Bruxelles 1997

- Bilan de la coopération régionale en Afrique de l'Ouest, Bruxelles 1996

- ONG et autres organismes

CTA (Grande Bretagne), ECDPM (Pays bas), Eurostat (Europe communautaire)
Publications diverses

- FAO, Trade year book (annuel)

- GATT/OMC, Effects of Uruguay Round ou LDCS, Geneve 1993

Le commerce international (OMC), Geneve 1995.

- FMI, Trade year book (annuel)
- Le Courrier ACP-CEE, diverses publications des dernières années.

- SOLAGRAL, Du GATT à l'OMC, Paris 1995.

- Banque Mondiale, Rapports annuels

Adjustment in Africa, Washington 1994

Rapport Berg, 1981

The East Asian Miracle, Washington 1993

- ECDPM, Les relations ACP-UE : quel rôle pour le secteur privé dans l'économie nationale et régionale ? Maastrich 1996.

- Agarwal J et al, EC Trade Policies towards associate and developing countries, Kiel Study N° 193, Kiel Institute 1985.

- Bach, D. , L'intégration régionale en Afrique : les flux parallèles à l'assaut de l'Etat, Economie prospective internationale, 1991.
- Bach, D. , Europe-Afrique : le régionalisme sans co-prospérité, Politique Africaine N° 49, 1993.
- Bhagwati J., Regionalism versus multilateralism, World Economy N° 15, 1992.
- Brah M. , Aide à la coopération régionale en Afrique de l'Ouest, Niamey 1995
- Brigaldino G. , African European Relations at the turning point, Africa today, N° 44, 1997.
- Brohman J. economism and critical silences in Development studies, Third World Quarterly N° 16, 1995.
- Hugon Ph. , La coopération monétaire en Afrique subsaharienne, CEE 1992.
- Hugon Ph. et Coussy J. Intégration régionale et ajustement structurel en Afrique, Min. Coop., Paris 1991.
- Delage A. , Le franc CFA, Bilan et Perspectives, L'Harmattan 1994.
- Diouf M. , Intégration économique, perspectives africaines, Karthala 1988.
- Gerardin H. , La Zone Franc : la dynamique de l'intégration monétaire, L'Harmattan 1994.

- Hibou B. , L'Afrique est-elle protectionniste ? Khartala 1996.
- GEMDEV, L'intégration régionale dans le monde, Khartala 1994.
- GEMDEV, La convention de Lomé en question, Khartala 1998.
- Hugon Ph. , L'économie de l'Afrique, La Découverte 1993.
- Kappel R. , Post colonial cooperation Africa/Europe, is there a future for the Lome convention, Leipzig, Institut African Studies 1996.
- Michailof et all, La France et l'Afrique, Karthala 1993.
- Lavergne R. et all, Intégration et coopération régionale en Afrique de l'Ouest, CRDI 1996.
- Mappa S. , Ambition et illusion, Lomé IV, L'Harmattan 1990.
- Monga C. , Tchatchouang JC, Sortir du piège monétaire, Economica 1996.
- Michel Beaud, L'économie mondiale dans les années 1980, La Découverte 1989.
- Cheryl Payer, The World Bank, Monthly Review, New York 1982.
- Chakravarti Raghavan, Recolonisation, L'avenir du tiers monde et les négociations du GATT, l'harmattan 1990.

- Robert Toulemon, La construction européenne, Repères 1994.
- Ligue Arabe, ALECSO (en arabe)
Rapports annuels sur l'économie des pays arabes
Rapports annuels sur l'intégration arabe
- Sorensen G. , Political conditionality, London 1993
- Van Dijk et all, Multilateralism versus Regionalism, Trade Issues After Uruguay Round, EADI, London 1996.
- Ibbo MANDAZA et all, L'Afrique australe face au défi sud africain, Publisud 1989.